

Bulletin de rentrée 2009

Aux stagiaires IUFM, 2^{ème} année



SNES Lille

209, rue Nationale 59 000 Lille
03 20 06 77 41 s3lil@sn.es.edu
www.lille.sn.es.edu

La fin du mois d'août et le début septembre sont chargés : dossier administratif à remplir, course pour prendre contact avec votre établissement de stage et préparer quelques séquences, pré-rentrée et rencontre avec l'équipe pédagogique, prise de connaissance du planning IUFM, parfois recherche d'un logement, premiers cours devant les élèves ... Ouf !

Bienvenue chez les profs (et les CPE) !

vous allez découvrir un métier passionnant et exigeant

Pour la plupart d'entre vous, il s'agira du **premier contact réel avec des élèves**, sans doute loin de vos propres souvenirs (ça y est, vous êtes passés de l'autre côté !).

Vous aurez à **suivre toute l'année vos élèves, leur permettre de recevoir le meilleur enseignement possible.**

Vous aurez à cœur de bien vous former à l'aube d'une longue, très longue carrière (vous en prenez peut-être pour 41 ans !), à **connaître vos droits et devoirs, à défendre nos professions** (vous avez sûrement entendu l'annonce de nouvelles 16 000 suppressions de postes dans l'éducation nationale l'année prochaine... No comment !).

Vous serez également dès cette année directement confrontés aux réformes gouvernementales : vous êtes peut-être les derniers stagiaires 6-8 h, soumis à une formation controversée car stressante et infantilissante, vous avez connu l'effondrement des recrutements et vous connaîtrez les suppressions de postes (avec pour corollaire une dégradation des conditions de travail : plus d'élèves en classe, plus d'heures sup, moins de possibilités d'être affectés pour vous l'an prochain), vous débattrez des réformes des lycées et des collèges, réformes défendues par un gouvernement qui explique que le niveau montera avec moins d'heures de cours et moins de profs !

une année de stage entre satisfactions et difficultés

- **pour une partie d'entre vous, l'affectation ne correspondra pas aux choix que vous avez formulés.** Vous êtes en effet considérés comme moyens d'enseignement (le SNES demande que vous soyez nommés sur le service de votre maître de stage qui serait ainsi déchargé d'une classe), vous êtes donc affectés sur les heures restées vacantes. Mais une affectation non désirée peut se révéler au final une bonne surprise de par les rencontres qu'elle suscite (tuteur, équipe, élèves).

- vous devrez mener de front la formation IUFM dans des centres souvent éloignés (frais de transports non ou mal remboursés), la constitution d'un portfolio toujours flou, plus d'heures sur le terrain : **8 h d'enseignement contre 4h – 6 h au préalable, presque un mi-temps ! Les CPE et les documentalistes passent eux à 16 h/sem.** Le SNES a dénoncé cet alourdissement du stage en responsabilité qui se fait au détriment de la formation et parce qu'il s'inscrit dans la logique de la réduction des postes voulue par le gouvernement. Vous vérifierez très vite que 8 h de présence devant élèves, c'est facilement 2 à 3 fois plus en dehors (préparation, copies, réunions, etc.) et qu'avec en plus 2 jours de formation, vous aurez peu de temps pour souffler ou prendre du recul par rapport à votre enseignement.

- Enfin, **le calendrier de la validation pose beaucoup de problèmes** : le jury académique se réunit très tardivement (3 juillet en 2009), la pression mise par l'IUFM, le chef d'établissement et l'inspection est donc forte toute l'année. Cette date tardive est d'autant plus problématique que depuis 2 ans, le pourcentage d'échec est fort (10 % en 2008, 11,5 % en 2009, 37 stagiaires n'ont pas été validés, dont 16 refusés définitifs (= licenciés)). Pas d'effolement cependant, vous avez toute une année pour vous former et surtout, en cas de problème, n'hésitez pas à en parler immédiatement (le 3 juillet, il sera trop tard !) : cela permet la plupart du temps de relativiser votre situation et de trouver une solution rapide.

Tout au long de cette année, vous pourrez compter sur le SNES de Lille

Le « stage en responsabilité »

La première étape dans cette rentrée est bien entendu la rencontre de vos collègues et de votre maître de stage (qui n'est pas toujours prévenu de votre arrivée ! Dans ce cas, essayez de prendre la situation avec philosophie... Le collègue peut se montrer agacé d'apprendre à la dernière minute qu'il a un stagiaire !).

Si vous n'avez pas de maître de stage attribué, prévenez immédiatement l'IUFM ; idem si vous n'êtes pas dans le même établissement que lui. Une fois que vous avez pris contact avec le tuteur, regardez si vos emplois du temps concordent, c'est-à-dire s'ils vous permettent d'assister réciproquement à vos cours.

Vous vous retrouverez souvent avec des cours le vendredi en fin de journée, le samedi et le lundi matin à la première heure. **N'hésitez pas à proposer au chef d'établissement un réaménagement et à consulter les collègues de vos classes : il y a parfois des changements possibles en début d'année.**

Dans les jours suivants, vous allez assurer vos premiers cours. Dès la prérentrée, demandez au chef d'établissement de ne pas faire figurer le fait que vous êtes stagiaire sur la liste des profs et de donner votre nom aux profs principaux. Vos élèves le découvriront assez vite sans cela !

Formation et validation

Où va se dérouler la formation ?

Vous allez avoir, en plus du stage en responsabilité, deux journées de formation par semaine à l'IUFM : le jeudi sera consacré à la formation générale (FGP) où vous retrouverez des stagiaires de matières différentes (le centre FGP est déterminé en fonction du lieu de stage) ; un autre jour de la semaine sera consacré à la formation disciplinaire (FDP) où vous retrouverez les collègues enseignant la même discipline.

Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi
Eco-gestion (V.d'Ascq)	Lettres, Maths, SVT, ST2S (Arras/Lille), CPE (Douai)	Langues, Arts, Doc, SES (Douai) Philo (Lille), HG (Arras), Techno (à vérifier)	Physique-Chimie (Arras/ Douai)

Pour les dates précises de formation, voir planning de rentrée et aménagements donnés par les formateurs

Une formation profondément transformée

La titularisation est désormais subordonnée à l'acquisition de « dix compétences » évaluées au travers du stage en responsabilité (stage en établissement), des autres stages, de la formation en IUFM et de plusieurs écrits (dont le désormais fameux portfolio).

Au cours de l'année, vous aurez au minimum à subir **2 visites de formateurs, une notation administrative du chef d'établissement** (qui peut demander à assister à un de vos cours), **peut-être une visite de l'inspecteur** (à titre préventif, voire systématique dans certaines disciplines. Cela a été le cas en histoire-géo et en espagnol en 2008 – 2009), Vous aurez **plusieurs rapports de votre maître de stage, un de votre maître de stage en pratique accompagnée** (en collège si vous faites votre stage en lycée et vice-versa) **ou de votre stage en entreprise** (pour les CAPET et les docs). En mai – juin, **vous soutiendrez votre portfolio** qui déterminera une partie de l'avis de l'IUFM.

Une validation très (trop) tardive et infantilisante

Pour la validation, 3 avis seront donnés : celui de l'IUFM, celui du chef d'établissement, celui de l'inspection (qui doit se baser sur une inspection, à défaut d'un entretien fin juin). Ces 3 avis vous seront présentés comme équivalents, mais il est bien évident qu'un avis défavorable de l'inspection sur votre aptitude à enseigner comptera beaucoup plus que le reste et inversement, on ne vous fera pas redoubler si seul le chef d'établissement en a formulé le souhait.

Le jury académique se réunit une première fois fin juin et convoquera à un entretien tous ceux qui sont en balance. A l'issue de cette série d'entretiens, vous aurez le résultat définitif : validation/titularisation, ajournement/redoublement ou refus définitif.

En 2009, les ajournés et refusés définitifs ont été officiellement informés le 3 juillet ! Pour certains refusés définitifs, y compris en première année, le jury n'a même pas jugé bon de les convoquer à l'entretien de "repêchage" afin d'avoir leur éclairage sur les pièces de leur dossier (classes difficiles, incompatibilité avec le maître de stage, etc...). Les refus de titularisation sont donc basés uniquement sur l'avis de l'administration, ces jeunes enseignants ont donc été licenciés par leur employeur sans être entendus, sans possibilité de recours : où tolérerait-on ça ailleurs ?

De même, **nous avons dénoncé l'opacité des avis, l'infantilisation des stagiaires** : il n'est pas normal de découvrir en juillet, une heure avant l'entretien, la teneur des 3 avis (une stagiaire a ainsi appris le peu de bien que pensait d'elle un chef d'établissement bien hypocrite ; une autre a lu que l'IUFM proposait un refus définitif ... Imaginez les conditions dans lesquelles elle a pu ensuite se trouver pour répondre aux questions du jury !!!). Comment qualifierait-on un tel comportement si vous faisiez de même avec vos élèves ???

Planning indicatif de l'année

Septembre	Mardi 1 : préentrée dans l'établissement Mercredi 2 : rentrée administrative à l'IUFM (n'oubliez pas de signer le procès verbal d'installation et d'apporter les pièces nécessaires : sans cela, vous ne serez pas payés !) + formation disciplinaire pour tous (et premier contact avec le SNES !)
Novembre-décembre	Mi nov : le stage de pratique accompagnée peut être commencé à cette période Si vous avez des difficultés, possibilité de demander une « visite conseil » Nov-déc : première visite par un formateur
Février-avril	2 ^{ème} visite extérieure systématique de tous les PLC2 ; envoi à l'inspection du bilan de première évaluation de la formation des agrégés (pas de visite de titularisation des agrégés avant fin mars)
Avril	Choix avec le « superviseur » des éléments faisant partie du dossier de compétences Dépôt des dossiers de validation
Juin	Validation par l'IUFM puis réunion devant le jury académique pour la titularisation. Éventuellement, convocation à un entretien

Informations pratiques

Où trouver un logement ?

Vous pouvez vous adresser aux centres IUFM qui disposent de chambres à Douai et Arras, ou à votre établissement qui peut disposer de logements de fonction provisoirement libres ou vous indiquer des lieux de résidence. Prenez aussi contact avec les mairies et le service social du rectorat.

Combien est-on payé, quand on est stagiaire ?

Si et seulement si vous avez rempli le PV d'installation et apporté les pièces nécessaires, vous toucherez à la fin du mois de septembre **une avance sur salaire, à la hauteur de 1200 euros**. La différence vous sera versée normalement le mois suivant. Soyez vigilant car vous ne recevrez pas de fiche de paye avant le mois de novembre.

En début d'année vous serez au premier échelon, puis, à partir du mois de décembre au second (même si le paiement se fait souvent avec plusieurs mois de retard, bienvenue dans l'Education nationale). Vous passerez au troisième en septembre 2010.

Le reclassement : Veillez à remplir pour octobre le dossier de reclassement si vous avez été MI-SE, assistants d'éducation, contractuels ou MA ou vacataires. **Cela vous permettra d'obtenir davantage de points de mutation, ainsi que de progresser plus rapidement dans les échelons et donc dans l'échelle de rémunération.**

Salaire net, MGEN déduite (la MGEN = environ 40 à 50 euros par mois, les 3 premiers mois sont gratuits) :

Certifiés, CPE

Echelon	Zone 1	Zone 2	Zone 3
1 ^{er}	1331,67	1304,93	1291,56
2 ^{ème}	1434,69	1405,89	1391,49
3 ^{ème}	1507,18	1476,93	1457,43

Agrégés

Echelon	Zone 1	Zone 2	Zone 3
1 ^{er}	1446,13	1417,10	1402,59
2 ^{ème}	1663,63	1630,24	1613,54
3 ^{ème}	1823,89	1787,27	1768,96

Zone = l'indemnité de résidence des fonctionnaires, c'est-à-dire un correctif du salaire tenant compte du coût de la vie plus ou moins élevé dans les différentes localités d'affectation. Pour la connaître, voir avec vos collègues ou l'intendant.

Outre le salaire, les enseignants stagiaires touchent 1/3 de l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des élèves), soit environ 32 euros/mois, les documentalistes et les Co-Psy, une indemnité de sujétions particulières (15 euros/mois) et les CPE, une indemnité forfaitaire (30 euros/mois).

Indemnité ZEP : d'un montant annuel de 1140 euros, elle est versée mensuellement aux stagiaires au prorata des heures effectuées (8 h = 42 € par mois).

Heures supplémentaires : un stagiaire IUFM **n'a pas le droit** d'en faire, vous ne serez pas rémunérés. Par conséquent, n'acceptez pas de faire des heures sup, même en fin d'année.

Frais de déplacement : Outre le retard des remboursements des frais de déplacement, ces derniers sont remboursés tantôt suivant votre résidence administrative (établissement de stage), tantôt suivant votre résidence privée (Douai-Lens n'est pas remboursé parce que les deux villes font partie de la même communauté urbaine, même s'il s'agit de deux départements différents !!).

Le Snés demande qu'une somme forfaitaire soit versée mensuellement et la prise en compte d'une seule adresse.

IUFM DELENDUM EST ? *[faut-il détruire les IUFM ?]*

Vous serez à la rentrée 2009 les derniers stagiaires 6 – 8 h (16 h pour les CPE et les documentalistes) si le projet de masterisation Darcos – Péresse se confirme.

Les nouveaux profs 2010 (où sont les Copsys et CPE ?) seraient revalorisés (combien ?) par l'économie réalisée en supprimant les IUFM et une partie de la formation, puisque les lauréats de l'an prochain seraient utilisés à 2/3 temps (le projet initial prévoyait un temps plein, mais la pression syndicale a permis ce premier recul). Ainsi, l'académie de Lille devrait accueillir en 2009 - 2010 environ 370 stagiaires lycées collèges. Les faire passer à 12 h représenterait une économie de plus de 80 postes auxquels il faudrait ajouter une bonne partie des heures de décharge accordées par l'IUFM pour permettre aux formateurs d'exercer leurs missions. **Au final, et c'est là la vraie raison, avec cette réforme, 16 000 postes seraient ainsi supprimés et la hausse salariale ne profiterait pas aux « anciens » (dont vous ferez partie) même s'ils ont un diplôme supérieur au bac + 3 qui a été seul exigé lors de leur recrutement (bonjour l'ambiance en salle des profs !).**

Il est tentant a priori de se réjouir de la disparition des IUFM, les stagiaires actuels ou tous ceux qui y sont passés depuis leur création au début des années 90 ne se gênent pas pour en dénoncer les dérives. Mais il serait aussi trop simpliste de surfer sur la vague d'antipédagogisme primaire très à la mode en ce moment.

Une formation nécessaire, mais à transformer en profondeur

Le 11 juin, le SNES de Lille a organisé un stage syndical à destination des stagiaires. Les critiques ont été nombreuses, mais tous ont reconnu qu'une formation était indispensable, les journées à l'IUFM ont par ailleurs l'intérêt de permettre la confrontation de leurs expériences respectives quand ils s'y retrouvent. **Le principal reproche fait à l'IUFM est le manque de coordination : certaines formations attendues arrivent trop tard, ou sont traitées plusieurs fois par différents formateurs (d'où l'impression de s'être déplacé pour rien). Parmi les autres points soulevés, l'année chargée, voire surchargée, trop d'évaluations ou de productions écrites sont exigées, beaucoup demandent à ce que le stage en responsabilité soit moins lourd (depuis 2 ans, les stagiaires sont passés de 4 h 30 – 6 h à 8 h, soit presque un mi-temps), ils n'imaginent même pas qu'on puisse commencer avec 12 h.**

Ils réclament surtout que les pressions infantilisantes cessent : les résultats de la validation ont lieu le 3 juillet seulement, l'opacité semble être la règle concernant les avis préalable à la réunion du jury académique, ajoutant au stress de fin d'année. Le poids de l'avis des chefs d'établissement est également dénoncé : très peu de PLC2 ont refusé les tâches supplémentaires et bénévoles qui leur ont été « proposées », aucun n'a contesté une note administrative inférieure à la moyenne malgré une bonne appréciation, sachant que l'avis d'un principal ou proviseur leur a été présenté comme comptant pour 1/3 dans la validation (on peut espérer cependant que le jury passera outre un avis négatif d'un chef d'établissement si les rapports de stage et de l'inspection sont positifs !).

QUE DEMANDE LE SNES ?

La hausse du niveau de recrutement des personnels du second degré est un mandat « historique » du SNES, mais pas à n'importe quelles conditions. Le SNES revendique :

- une augmentation du niveau de recrutement permettant une meilleure maîtrise de sa discipline et une revalorisation salariale ;
- le recrutement au master doit s'accompagner d'un prérecrutement favorisant l'accès aux concours de tous les étudiants qui le souhaitent ;
- le master ne doit pas enfermer dans les carrières de l'enseignement et permettre la poursuite d'études ;
- le maintien d'un concours exigeant, national, garantissant un emploi, fondement du statut de la fonction publique ;
- une formation mêlant terrain et théorie (le SNES revendique que les stagiaires soient affectés sur le service du tuteur qui serait ainsi déchargé à l'année d'une classe) ;
- une entrée progressive dans le métier (un mi-temps après l'année de stage permettant de poursuivre la formation)

✂-----

Si vous voulez recevoir les infos (et devenir membre de la liste de diffusion) du SNES de Lille et / ou vous syndiquer, renvoyez nous ce coupon au Snes, 209 rue Nationale, 59000 Lille.

Nom :

Agrégé(e) / Certifié(e) / CPE (à entourer)

Prénom :

Discipline :

Adresse mail (lisible) :

Etablissement de stage :

Adresse postale :

souhaite recevoir un bulletin d'adhésion
souhaite simplement ne recevoir que les infos (pour l'instant !)

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

DATE :

SIGNATURE :